



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LBPAM RESPONSABLE PREMIERE LONG TERME

### Part C : FR0010018309

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro".

Son objectif de gestion est de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle des obligations à long terme, libellées en euro, émises ou garanties par des Etats membres de l'Union Monétaire européenne et notées Investment Grade. Tout en poursuivant cet objectif, la gestion du FCP cherche à privilégier les Etats les plus efficaces en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance en leur accordant une plus large part au sein du portefeuille.

La stratégie d'investissement consiste, tout en intégrant des critères de responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs, à investir exclusivement dans un portefeuille de valeurs émises ou garanties explicitement par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, libellées en euro, dont la maturité moyenne correspond à l'objectif de gestion.

La sélection de titres « ISR » repose sur le principe suivant : financer des émetteurs (entreprises et états) ou investir dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Le choix de ces titres associe deux démarches, la première consistant à définir un univers de valeurs à partir de critères socialement responsables, et la seconde étant orientée sur la sélection de titres en fonction de leurs caractéristiques financières.

Pour sélectionner ces titres, la Société de Gestion s'appuie sur une expertise interne ainsi que les analyses des agences externes de notation extra-financière. La Société de Gestion utilise les analyses des agences de notation comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un placement.

La notation extra-financière des Etats, sur lesquels le portefeuille est majoritairement investi, se base sur les 4 axes de sa philosophie ISR : la transition économique et énergétique (exemple de critère utilisé : part des énergies renouvelables), le développement des territoires (exemple : dépenses d'éducation), la gestion durable des ressources (exemple: consommation d'eau), la gouvernance responsable (exemple: indice de perception de la corruption). Le score qui en résulte est ensuite corrigé de biais macroéconomiques. Ces ajustements permettent de mieux tenir compte des efforts des Etats au regard des moyens dont ils disposent. Les Etats sont ensuite classés et regroupés en tiers, du meilleur au moins avancé. En termes de construction de portefeuille, la Société de gestion encourage l'investissement dans les Etats les plus avancés selon sa méthodologie ISR et limite l'exposition aux Etats les plus en retard. Le poids des Etats classés dans le premier tiers doit ainsi être supérieur à 130% du poids de ces Etats dans l'indice de référence. Le poids des Etats du troisième tiers doit être inférieur à 70% du poids de ces Etats dans l'indice de référence.

Concernant la notation extra-financière des émetteurs privés, la Société de gestion se base également sur les 4 axes de sa philosophie ISR : transition économique et énergétique (par exemple la réduction des gaz à effet de serre), le développement des territoires (exemple : le développement de l'emploi et des compétences), la gestion durable des ressources (exemple : la qualité des conditions de travail) et la gouvernance responsable (exemple: la rémunération des dirigeants). L'équipe ISR réalise régulièrement des focus sectoriels, afin d'évaluer chaque secteur vis-à-vis de la philosophie ISR. Ces études permettent de définir une pondération de ces 4 axes en fonction des enjeux propres à chaque secteur. La note finale de chaque entreprise est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. Seules les valeurs ayant une note inférieure ou égale à 5 sont éligibles dans le Fonds. Cette méthodologie aboutit à une réduction d'environ 50% de l'univers d'investissement de départ.

Pour l'analyse des Green Bonds, en complément de l'analyse ESG des émetteurs décrite ci-dessus, la Société de gestion a mis en place sa propre grille d'analyse afin de s'assurer de la crédibilité de chaque émission au regard des enjeux d'un développement environnemental durable. La Société de gestion s'appuie sur les Green Bond Principles, vérifie la qualité environnementale des projets et les engagements de reporting de l'émetteur (clarté de l'utilisation des fonds, type de projets financés, mesure des impacts).

Concernant l'ensemble des titres, ils seront en outre sélectionnés sur une analyse du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

La sensibilité globale du portefeuille sera gérée en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt. Elle restera dans la fourchette [5 ; 10].

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions d'OPC pouvant avoir une approche ISR proche de celle mise en œuvre pour le FCP

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 150% de l'actif.

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. La part C est une part de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 11h30.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cet OPCVM étant exclusivement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés) émis ou garantis par des Etats membres de l'Union européenne ou par d'autres Etats parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 3.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels avant ou après investissement |   |
|---|---|
| Frais d'entrée                                | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Souscriptions auprès du réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE:<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 % pour les souscriptions inférieures ou égales à 75 000 euros,</li><li>▪ 0,75 % pour les souscriptions supérieures à 75 000 euros et inférieures ou égales à 150 000 euros,</li><li>▪ 0,50 % pour les souscriptions supérieures à 150 000 euros.</li></ul>Taux maximum.</li><li>■ Souscription auprès d'autres commercialisateurs : 1,50 % ; taux maximum.</li><li>■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.</li><li>■ Néant pour le réinvestissement des dividendes pour les parts D dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.</li><li>■ 0,20 % pour les échanges entre les parts D et les parts C ou inversement.</li></ul> |
| Frais de sortie                               | Néant.  |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

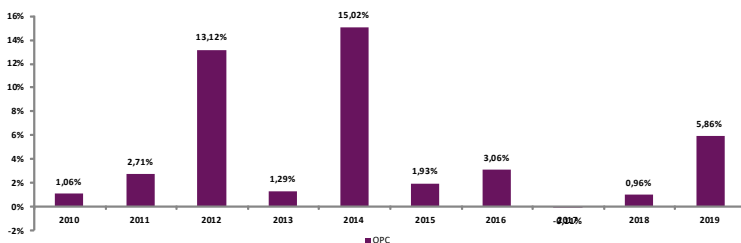
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année                |             |
|---|-------------|
| Frais courants  | 0,89 % TTC. |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances |             |
| Commission de performance                               | Néant.      |

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 30/09/2019 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 10 avril 1997.
- La part C a été créée le 10 avril 1997.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 février 2020.